



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	17	17 + 2 pouvoirs

Date de convocation 17 septembre 2026
--

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU, Maire**.

Présents : Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Allison BAUDOIN-SALLEZ, Christian JACQUES, Fanny CARDOT, Ghyslaine GSCHWEND, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.

Absents excusés : Romane MAAS ; Quentin GERARD

Représentés : Romane MAAS a donné pouvoir à Christine MEYER, Quentin GERARD a donné pouvoir à Ghyslaine GSCHWEND.

Madame Fanny CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Domaine et patrimoine : Actes de Gestion du Domaine Privé (3.6)

Objet : Adhésion à PEFC

Délibération : D_88_2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Flavigny sur Moselle a été adhérente à PEFC (Programme de Reconnaissance de Certification Forestière) jusqu'en 2018.

Il propose d'adhérer de nouveau à PEFC (Programme de Reconnaissance de Certification Forestière) afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Il informe que l'adhésion à PEFC est de 1 ,20€ par hectare et 50 € de forfait.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal DECIDE :

- **DE S'ENGAGER** dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée de 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Flavigny sur Moselle possède dans la région Grand Est.
- **DE M'ENGAGER** à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.
 - Total de surface à déclarer : **320 ha 14** a sous aménagement et **4ha 24** a hors aménagement. .../..

.../...

- **DE RESPECTER** les **règles de gestion forestière durable*** en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
- **D'ACCEPTER** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les **règles de la gestion forestière durable*** sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- **D'ACCEPTER** les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des **règles de gestion forestière durable*** en vigueur.
- **DE METTRE** en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
- **D'ACCEPTER** que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- **DE RESPECTER** les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- **DE S'ACQUITTER** de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- **D'INFORMER** PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- **DE DESIGNER** le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme

Dominique ROUSSEAU, Maire



[[[signature1]]]

Dominique ROUSSEAU

Dominique ROUSSEAU
2026.09.25 14:57:02 +0200
Ref:11834092-17878066-1-D
Signature numérique
le Maire